

1. Le conseil de classe est la réunion de l'équipe pédagogique et éducative : les professeurs, le conseiller principal d'éducation, les délégués des élèves et des parents en sont les membres permanents ; le chef d'établissement ou son représentant en est le président. Les conseillers d'orientation psychologues, l'infirmière ou l'assistante sociale peuvent y participer. Il se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile.

2. L'objet du conseil de classe est l'examen de la scolarité des élèves : s'appuyant sur les appréciations et évaluations portées sur le bulletin, il recherche et propose à l'élève et à sa famille des conseils pour la suite de sa scolarité. **Des entretiens peuvent être provoqués par le professeur principal** ou le chef d'établissement à la suite du conseil avec l'élève et sa famille.

3. Animé par le professeur principal, le conseil de classe commence par **un tour de table** au cours duquel chaque professeur fait le point dans sa discipline sur les résultats, la participation, le dynamisme et la mise au travail des élèves.

4. Dans un second temps, le professeur principal expose **les points forts ou les difficultés de chaque élève** ; en prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par ses membres, le conseil de classe cherchera à guider l'élève dans son travail et dans ses choix d'études.

5. Quatre mentions pourront être décernées en conseil de classe : la mise en garde pour le manque de travail et/ou le comportement, les encouragements, le tableau d'honneur et les félicitations.

6. Les définitions correspondant à chaque mention sont les suivantes :

- **Mise en garde pour le manque de travail** : adressée à l'élève pour son manque d'effort se traduisant notamment par du travail non fait, des leçons non apprises, des devoirs non rendus, etc...
- **Mise en garde pour la conduite** : adressée à l'élève pour une attitude gênante ou perturbatrice...
- **Encouragements** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son engagement dans le travail, même si les résultats ne sont pas brillants, et qui se traduit notamment par des signes d'efforts, l'investissement, d'intérêt, de peine qu'on se donne, etc.
- **Tableau d'honneur** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève qui a obtenu **une moyenne générale comprise entre 13 et 15**.
- **Félicitations** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève qui a obtenu **une moyenne générale supérieure ou égale à 15**.

7. Les mentions doivent acquérir un statut formatif en incitant les élèves et leur famille à persévérer dans le sens de la qualité ou à modifier ce qui pose problème.

8. Afin d'obtenir une attribution équitable des mentions, elles seront proposées **par le professeur principal** et adoptées à la majorité des membres du conseil de classe **sauf si deux avis défavorables** sont exprimées par les membres pendant le conseil. Il est nécessaire de rappeler qu'il est souhaitable qu'il y ait **concordance** entre la mention et les appréciations écrites figurant au bulletin...

9. Les élèves ayant eu les félicitations pendant les trois trimestres recevront **un prix d'excellence** en fin d'année. Le conseil pourra également décerner un prix intitulé « **prix du conseil de classe** » à un élève méritant.

10. Les délégués disposeront des moyennes par discipline de tous les élèves pendant le temps du conseil de classe. Les délégués des parents pourront joindre **un compte-rendu** lors de l'envoi ou de la remise des bulletins ; il ne traitera pas des cas individuels mais des appréciations et remarques d'ordre général.

11. Le professeur principal pourra aider et conseiller les délégués élève dans la phase de préparation des conseils ainsi que pour leur restitution.

12. L'ensemble des membres du conseil de classe est tenu au **devoir de discrétion et de réserve**. Si des informations délicates sur un élève doivent être évoquées, elles pourront éventuellement l'être lors d'un conseil restreint réunissant l'équipe pédagogique et éducative.

CONSEILS DE CLASSE DU 1ER TRIMESTRE

ARRÊT DES NOTES	SAISIE DES NOTES ET APPRÉCIATIONS	EDITION DES BULLETINS
VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012	48 heures avant chaque conseil de classe	Le lendemain du conseil

DATE	HEURE	M. ESCALLIER-DURONT C08	M. LEBOUTET C06
LUNDI 26 NOVEMBRE	16h40	3C M. RETIF	4A M. BOUYSSOU
	17h40	3D M. PELAT	4B Mme BENSALEM
MARDI 27 NOVEMBRE	16h40	3B Mme FRANCOIS	4C Mme NOILHAN
	17h40	3A M. TOCHE	4D Mme DESHAYES
JEUDI 29 NOVEMBRE	16h40	3E M. LAFOSSE	4E Mme FERRE
	17h40	3F Mme MARKU	4F M. GARRIDO
LUNDI 3 DÉCEMBRE	16h40	6A Mme BOMPAN	5C M. MUSCAT
	17h40	6C M. PASSAGLIA	5D Mme DURAND
MARDI 4 DÉCEMBRE	16h40	6B Mme GEORGES	5E Mme PISTILLI
	17h40	6E Mme DUBOIS-SACHOT	5F Mme OLIVIER
JEUDI 6 DÉCEMBRE	16h40	6D Mme GRIMBICHLER	5B Mme DUMONT
	17h40	6F Mme BONNIN	5A Mme MARTINO

RÉUNIONS PARENTS-PROFESSEURS SUR RENDEZ-VOUS ET REMISE DES BULLETINS, DÈS 16H40

3^{ème}/4^{ème} MARDI 11 DÉCEMBRE 2012

5^{ème}/6^{ème} JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012